

MÉMOIRE DU CONGRÈS JUIF CANADIEN À LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'ANTISÉMITISME AU CANADA

Le 21 août 2009

Monsieur Mario Silva, député, président de la Commission d'enquête de la CPCLA

Monsieur Scott Reid, député, président du Comité directeur de la CPCLA

Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme

Pièce 440-C, Édifice du Centre

Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Messieurs,

Au nom du Congrès juif canadien, j'ai l'honneur de vous remettre notre mémoire à la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme (CPCLA).

Le Congrès juif canadien représente la plus vaste section de la communauté juive du Canada. Créé en 1919, le CJC cherche à promouvoir un Canada où les Juifs, dans le cadre du tissu multiculturel de ce pays, vivent dans un environnement de possibilités et de respect mutuel et y apportent leur participation. Nous remplissons cette mission :

- en défendant de façon proactive la sécurité, le statut et les droits de la communauté juive,
- en recherchant le soutien des gouvernements sur une gamme de questions politiques délimitées par les fédérations juives au Canada, et
- en promouvant les valeurs de la *Charte des droits et libertés* au Canada et des droits humains au pays et à l'étranger.

Le CJC, au nom de la communauté juive du Canada, cherche à promouvoir ces objectifs et collabore, en partenariat avec d'autres organisations communautaires juives, à l'amélioration de la qualité de vie de toutes les communautés au Canada.

Il va sans dire que la présence de l'antisémitisme a des effets négatifs sur la qualité de la vie canadienne. Bien que depuis des siècles le Canada ait accueilli de façon généreuse et chaleureuse sa communauté juive, celle-ci n'est pas à l'abri de la « haine la plus longue ». La récente montée de l'antisémitisme au Canada et de par le monde est très inquiétante pour les communautés juives du Canada et de l'étranger. Il est par conséquent regrettable qu'il ait fallu créer la CPCLA – il aurait beaucoup mieux valu que le Canada soit exempt de tout antisémitisme. Par la même occasion, la création de la CPCLA est une preuve frappante des valeurs fondamentales de la tolérance du Canada. Il existe en effet bien peu de pays où des parlementaires de tous les partis politiques s'engageraient directement à lutter contre l'antisémitisme. De la sorte, la création de cette coalition donne de grands espoirs à la communauté juive du Canada.

Le travail que vous entreprenez est extrêmement important, c'est pourquoi nous vous remercions sincèrement pour vos efforts. Nous sommes convaincus que notre mémoire écrite vous aidera dans la conduite de votre travail. Nous sommes prêts à aider la CPCLA de toutes les manières possibles, y compris en faisant une présentation orale un peu plus tard cette année.

Permettez-nous de vous remercier de nouveau pour les efforts que vous entreprenez pour faire du Canada un meilleur endroit pour sa communauté juive et pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Cordialement,

Le président du
Congrès juif canadien ,

Le directeur général du
Congrès juif canadien,



Mark Freiman

Bernie M. Farber

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRE DU CONGRÈS JUIF À LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'ANTISÉMITISME AU CANADA Error! Bookmark not defined.

Introduction : Qu'est-ce que l'antisémitisme	Error! Bookmark not defined.
Comment se manifeste l'antisémitisme contemporain	Error! Bookmark not defined.
Pour quelles raisons le travail de cette Commission d'enquête est-il important pour les Canadiens et Canadiennes.....	Error! Bookmark not defined.
Que peut faire le Parlement du Canada	Error! Bookmark not defined.
Conclusion	Error! Bookmark not defined.

RECOMMANDATIONS DU CONGRÈS JUIF CANADIEN À LA COMMISSION D'ENQUÊTE Error! Bookmark not defined.

Promotion des valeurs canadiennes	Error! Bookmark not defined.
Participation à des forums internationaux	Error! Bookmark not defined.
Renforcement de la capacité institutionnelle.....	Error! Bookmark not defined.
Renforcement de la capacité analytique	Error! Bookmark not defined.
Le gouvernement canadien doit prêcher par l'exemple.....	Error! Bookmark not defined.
Collaboration avec les provinces et institutions indépendantes pour lutter contre l'antisémitisme	Error! Bookmark not defined.
Faire face aux défis spéciaux de l'antisémitisme sur les campus.....	Error! Bookmark not defined.

MÉMOIRE DU CONGRÈS JUIF À LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'ANTISÉMITISME AU CANADA¹

Introduction : Qu'est-ce que l'antisémitisme

L'antisémitisme² a été décrit comme la « plus longue haine de l'histoire » (dans le temps et dans l'espace). Cette maladie de l'esprit et de l'âme, qui s'est manifestée à diverses étapes durant l'histoire, a interdit aux Juifs de vivre leur vie en tant que Juifs ou bien même d'avoir le droit de vivre. Elle a forcé les Juifs à choisir entre leur foi et la participation à la société, entre la citoyenneté et la pratique religieuse, entre la vie et la mort.

De nombreuses définitions ont été avancées pour décrire la condition de l'antisémitisme. Il s'agit, plus simplement, de la haine des Juifs exprimée en mots comme en actions. D'autres définitions, comme celle élaborée par le Forum européen sur l'antisémitisme, valent la peine d'examinées³.

À l'instar de toutes les maladies, le virus à la source de l'infection doit constamment se réinventer pour survivre. Il en va de même de la haine des Juifs, qui ciblait à une époque l'appartenance à un groupe confessionnel et qui s'est transformée en une haine biologique meurtrière. Un Juif ne peut échapper à sa judaïcité par la conversion ou l'absence de pratique religieuse. Un individu n'est pas Juif par choix ou par naissance, mais par l'ADN.

¹ Le Congrès juif canadien (CJC) est l'organisme de défense des intérêts de la communauté juive du Canada, qui agit au nom des fédérations juives du pays. Depuis sa création en 1919, le Congrès n'a cessé de promouvoir les droits humains et civils fondamentaux de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, particulièrement de ceux et celles des minorités ethniques, religieuses et autres les plus vulnérables et des groupes qui revendiquent l'égalité. Le CJC énonce les points de vue de la communauté juive sur divers enjeux de portée et d'importance nationales, donnant au présent mémoire une expertise institutionnelle.

² Inventée vers la fin du 19^e siècle par Wilhelm Marr, le terme « anti-sémitisme » a toujours servi à décrire la condition de haine des Juifs, individuellement et collectivement. Les personnes qui essaient d'élargir cette définition pour y inclure tous les peuples Sémites le font soit par erreur ou bien par malveillance. Dans ce dernier cas, l'objet est de retirer aux Juifs quand bien même les mots pour décrire ceux et celles qui les haïssent. C'est donc pour cette raison que le Congrès juif canadien emploie cette expression sans trait d'union. Une personne antisémite n'en est pas une qui est « anti » Sémite. Les antisémites haïssent les Juifs.

³ www.european-forum-on-antisemitism.org/working-definition-of-antisemitism/francais-french/

Sous la terreur du régime nazi, cet antisémitisme biologique a été inclus dans les théories raciales du national-socialisme. Les Juifs étaient en effet perçus comme une maladie infectant la pureté de la race arienne. La population de l'Allemagne et des pays tombés sous la botte du nazisme était bombardée de messages proclamant que le Juif n'était rien d'autre qu'un pou, un cancer et un bacille. Toute personne qui met en doute la puissance des mots pour motiver des populations à prendre des mesures, n'agit ainsi que parce qu'elle ignore les résultats mortels du nazisme.

S'il est un fait que les horreurs de l'Holocauste donnent un exemple effrayant de l'inhumanité de l'homme envers son prochain, les événements des années 1939-1945 constituent aussi une sorte d'obstacle à notre compréhension de l'antisémitisme. Il court en effet le risque que l'Holocauste soit vu uniquement comme un *exemple* mais aussi une *définition* : confrontés par le barbouillage d'une swastika sur le mur d'une synagogue ou par le jet d'œufs sur un élève qui porte une *kippah*⁴ sur le chemin de son école, nous pourrions être tentés d'écarter d'un revers de la main de tels incidents comme étant peu importants par rapport au massacre des ghettos d'Europe et des camps de la mort de la Pologne occupée par les troupes nazies. Une telle perception peut déboucher sur la paralysie des mécanismes de défense d'une société. Bien souvent, on ne perçoit le danger que lorsqu'il est trop tard.

Les anciennes formes d'antisémitisme perdurent toujours aujourd'hui. Les vieux mensonges de la culpabilité juive envers la crucifixion de Jésus ont toujours leurs adhérents. L'horrible mensonge du meurtre rituel – qui accusait les Juifs de tuer les enfants chrétiens pour boire leur sang – n'en continue pas moins de circuler⁵. En outre, l'idée qui veut que les Juifs soient responsables de la peste bubonique qui a ravagé l'Europe au 14^e siècle, a été reprise dans les temps modernes, les Juifs étant alors accusés d'avoir créé et disséminé le virus du sida⁶.

⁴ Couvre-chef que portent les Juifs pratiquants. Son port est associé à la révérence et au respect de D.ieu.

⁵ Le meurtre rituel accusait les Juifs d'utiliser le sang des chrétiens pour préparer le pain azime, consommé durant les fêtes de Pessah (Pâque). On trouve un exemple d'une utilisation récente d'une telle accusation à <http://www.memri.org/bin/articles.cgi?Area=sd&ID=SP15000>.

⁶ Dans sa critique de « Progressive Jewish Thought and the New Antisemitism », Rosenfeld prétend que même si le nouvel antisémitisme repose sur des thèmes traditionnels, par exemple les Juifs sont claniques, comploteurs, avides d'argent, manipulateurs et prédateurs, etc., ce nouvel antisémitisme évolue – ainsi les Palestiniens prétendent que les Juifs empoisonnent leurs puits, et les Arabes que les Juifs disséminent le sida dans le monde arabe.

<http://www.jcpa.org/JCPA/Templates/ShowPage.asp?DRIT=3&DBID=1&LNGID=1&TMID=111&FID=625&PID=1666&IID=1680&TTL=Freedman on 'Progressive' Jewish Thought and the New Anti-Semitism>

Quel est le point commun entre ces mensonges? Chacun d'entre eux laisse entendre que les Juifs, soit individuellement ou bien collectivement, sont des créatures malicieuses et diaboliques dont les buts et objectifs sont tout simplement incompatibles avec le bien-être des sociétés dans lesquelles ils vivent; que les Juifs finiront par corrompre les nations qui les accueillent et que les relations entre un Juif et l'ordre social établi ne sont pas mutuellement bénéfiques mais plutôt de nature parasitaire. Ainsi, pour les partisans du privilège aristocratique, le Juif est porteur de principes démocratiques et constitue donc une menace à leur statut. Pour le communiste, la prospérité fait des Juifs des capitalistes. Pour les capitalistes, la présence de Juifs dans le mouvement socialiste est preuve de leur désir de détruire le système économique. Il n'y a que dans l'esprit de l'antisémite que de telles contradictions peuvent survivre. Ces théories du complot apportent un confort dangereux aux personnes qui cherchent des réponses toutes simples aux maux dont est frappé notre monde. La réponse qu'ils trouvent est la même que celle avancée par Heinrich von Treitschke, puis adoptée par les Nazis : *Die Juden sind unser Unglück!* (Les Juifs sont notre malheur).

Comment se manifeste l'antisémitisme contemporain

En ce début de 21^e siècle, nous voyons une fois de plus l'antisémitisme se muer. Les formes les plus traditionnelles de la haine des Juifs étant dorénavant repoussées, plus ou moins, aux marges de la société, cette haine de longue date a trouvé de nouveaux moyens de l'exprimer et de s'acquiescer une plus grande responsabilité. L'antisémitisme d'aujourd'hui ne cherche plus à faire d'un pays qu'il soit *Judenrein* (débarrassé des Juifs), mais plutôt à faire en sorte que le monde soit *Judenstaatrein* (débarrassé d'un État juif) : Israël, au sein de la communauté des nations, prend la place du Juif à titre individuel, et l'antisionisme devient le nouvel antisémitisme.

Certains prétendent que le lien entre antisionisme et antisémitisme est une tentative trompeuse de protéger Israël de toute critique légitime contre ses actions et son comportement. Cette position est fautive. Elle l'est d'autant plus qu'il suffit de constater la vigueur des débats sur les politiques et autres mesures israéliennes, qui se déroule au sein de l'État juif lui-même, pour se rendre compte qu'Israël n'est pas immunisé contre les critiques légitimes -- et qu'il ne devrait

pas non plus l'être. Bien que toutes les critiques d'Israël ne soient pas antisémites, certaines franchissent cette ligne en soulevant des thèmes bien précis.

L'ancien ministre du Cabinet israélien Natan Sharansky a déclaré que les mots et mesures qui diabolisent ou délégitiment Israël en tant qu'État juif, ou qui le confrontent à deux poids deux mesures discriminatoires, sont inacceptables. Bradley Burston, journaliste au quotidien israélien *Ha'aretz*, a rédigé une liste fort utile permettant de déterminer où cette ligne a été traversée. Par exemple : « *Est-il raciste d'avancer que tous les peuples ont droit à l'autodétermination dans la terre de leurs ancêtres, à l'exception des Juifs*⁷. »

Ce qui réside au plus profond de l'antisémitisme dans toutes ses manifestations, ce qui se trouve au centre même du virus, c'est la suspicion paranoïde. Invité à définir ce phénomène, le sociologue Theodor Adorno a tout simplement répondu : « L'antisémitisme est une rumeur à propos des Juifs. » C'est en quelque sorte la conviction selon laquelle les Juifs ne sont pas comme nous (ils ne partagent pas nos valeurs); que ce ne sont pas des citoyens engagés (accusation de double loyauté); qu'ils sont malhonnêtes (la négation de l'Holocauste, par exemple, avance que les Juifs ont fabriqué le « mensonge » de l'Holocauste afin de « soutirer » de l'argent à des nations et entreprises, et de forcer la création de l'État d'Israël). À l'instar d'une caricature d'un mauvais roman, les Juifs sont, pour les antisémites, toujours considérés comme manipulateurs, traîtres et diaboliques. En d'autres temps, les Juifs étaient liés à Satan – l'esprit même du mal. Aujourd'hui, en une époque plus laïque, le mal ultime ne se trouve pas dans la théologie mais dans l'idéologie. Voilà pourquoi nous voyons le portrait d'Israël comme praticien de l'apartheid ou le nouvel État nazi.

⁷ Exemples d'autres observations de Burston : Il est raciste de dire que les prétentions d'ordre historique et religieuse des Musulmans concernant Jérusalem et la Terre sainte sont absolues et remontent à l'antiquité, tout en refusant et rejetant les mêmes prétentions historiques et religieuses juives; de qualifier les Juifs d'intrus, d'usurpateurs et d'escrocs dans la terre de leur Bible, ce qui est une référence sacrée également pour les Musulmans. Il est raciste de déclarer le sionisme comme un mal par rapport auquel tous les autres maux du monde sont bien pales, et de prétendre que tout acte de violence contre des non-combattants est justifié pour battre le sionisme. Il est raciste de prendre à partie Israël et uniquement Israël à propos de ses lacunes dans les domaines de l'égalité civile, du partage des ressources et de la recherche de la paix, tout en ne disant pas un seul mot sur les mêmes échecs de la part de pays et de populations que l'on appuie, ou encore en faisant beaucoup d'efforts pour les légitimer, aussi aveuglement qu'un supporter de football dans la préadolescence.

<http://www.haaretz.com/hasen/spages/955402.html>

Le simple fait de comparer Israël à l'Afrique du Sud apartheid ou à l'Allemagne nazie démontre bien la façon dont la ligne qui sépare la critique légitime de l'antisémitisme peut être franchie. L'Allemagne nazie était à ce point diabolique que les nations du monde entier s'unirent pour lutter et la détruire. L'Afrique du Sud apartheid reposait sur une théorie et une pratique selon lesquelles la discrimination raciale niait tout simplement les principes les plus fondamentaux de la valeur humaine égale. Le simple fait de mettre Israël en leur compagnie revient à dire que, lui aussi, ne mérite pas d'être membre de la communauté des nations et, qu'en fait, on ne peut lui permettre de survivre.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que de telles comparaisons ont pour but de délégitimer et de diaboliser l'État juif. Ni les Khmers rouges du Cambodge ni les *génocidaires* du Rwanda n'ont été comparés aux nazis. Cet « honneur » est réservé à Israël. De la sorte, on ne peut faire la distinction entre le peuple juif (les victimes du nazisme) et ses oppresseurs. Parallèlement, les Juifs méritent le même traitement que celui réservé au troisième Reich (destruction totale), et sont par ailleurs condamnés pour avoir causé le même mal qui leur a été fait. Dans le même ordre d'idée, les boycotts, outil que l'Allemagne nazie a utilisé contre les Juifs, le sont dorénavant aussi contre l'État juif.

Le Canada n'a pas été épargné par l'infection causée par cette nouvelle forme d'antisémitisme. Par exemple, en 2006 la Division de l'Ontario du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a adopté une résolution demandant le boycott, le désinvestissement et des sanctions (BDS) envers Israël. Depuis, divers éléments du SCFP de l'Ontario ont essayé de promouvoir la campagne de BDS au sein du mouvement syndical dans son ensemble. Toujours en 2006, l'Église unie du Canada a envisagé de déposer une proposition de BDS à son conseil général triennal, laquelle proposition s'est transformée, dans le cadre d'un débat, en une initiative plus équilibrée. Toutefois, démontrant à quel point les nouvelles et anciennes formes d'antisémitisme se ressemblent, l'Église unie a débattu en 2009 de trois nouvelles propositions anti-Israël. Ces propositions s'appuyaient sur des documents qui prétendaient, à partir de thèmes classiques d'antisémitisme, l'empressement des organisations juives à avoir recours à la corruption, voire même à la déloyauté des Canadiens juifs.

Sur les campus canadiens, la Semaine contre l'apartheid israélien a vu le jour à l'Université de Toronto, à l'Université York et à d'autres endroits. Cet événement annuel empoisonne l'environnement et fait que les étudiants juifs et pro-Israël sont victimes de mesures de harcèlement et d'intimidation.

La notion selon laquelle Israël est un État apartheid a pris toute son ampleur lors de la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme de 2001, laquelle – mieux connue sous l'appellation de Durban I – avait été convoquée pour discuter des sérieuses manifestations du racisme comme le sort des peuples autochtones, et envisager des réparations pour les injustices causées par la traite négrière atlantique. Au lieu de cela, cette conférence s'est transformée en une opportunité pour diaboliser de façon persistante et continue l'État d'Israël. Presque toutes les séances du forum des ONG ont été l'occasion de condamner Israël. Les délégués juifs ont été réduits au silence alors qu'étaient ouvertement vendus des exemplaires des infâmes Protocoles des Sages de Sion, faux document censé être un plan de conquête du monde par les Juifs. Selon le député canadien Irwin Cotler, Durban I a été « un festival de haine », démontrant – non pas pour la première fois – comment des organisations internationales telles que les Nations Unies peuvent être détournées par des militants ayant un sinistre programme. C'est pour cette raison que le Congrès juif canadien n'a pas ménagé ses efforts pour exprimer ses préoccupations suscitées par la Conférence de suivi de Durban, organisée en 2009 et communément appelée Durban II, et aussi pour préciser pour quelles raisons nous avons fortement apprécié la position de principe adoptée par le gouvernement du Canada, avec l'appui des Libéraux et des Néo-démocrates de l'opposition, qui ont refusé d'assister à cet événement corrompu.

Pour quelles raisons le travail de cette Commission d'enquête est-il important pour les Canadiens et Canadiennes

Le Congrès juif canadien apprécie fortement les efforts entrepris par le gouvernement du Canada pour s'exprimer contre l'antisémitisme. La création de la Commission d'enquête non seulement traduit l'engagement du gouvernement à s'impliquer dans ce dossier mais aussi prouve bien qu'il est prêt à se joindre à d'autres démocraties confrontées à la difficulté de combattre cette forme la plus persistante de haine.

Il ne s'agit pas simplement d'une bataille engagée au nom d'une seule communauté. À plusieurs égards, ce combat ne se déroule pas uniquement contre l'antisémitisme mais pour les valeurs et principes sur lesquels s'appuie notre société démocratique.

Le Congrès juif canadien apporte son soutien total à la position actuellement adoptée par le gouvernement du Canada, ainsi exprimée lors de forums internationaux, à savoir que l'antisémitisme est une forme unique de haine qui nécessite des solutions adaptées plutôt que des stratégies généralisées de lutte contre le racisme. Ceci dit, le caractère unique de la maladie ne devrait pas pour autant être interprété comme voulant dire que les risques de voir s'étendre davantage l'infection ne sont pas énormes.

L'une des mesures de la bonne santé et de la vitalité d'une société est la façon avec laquelle elle prend soin des personnes qui vivent en sa marge. L'antisémitisme, si l'on ne s'y attaque pas, a démontré à quel point il pouvait être dangereusement efficace pour déplacer les Juifs dans cette zone précaire. Toutefois, sur un plan plus général, la présence de l'antisémitisme laisse percevoir des faiblesses au sein des structures de la société, ce qui a des répercussions non seulement pour les groupes minoritaires mais aussi pour la majorité.

C'est peut-être un cliché de dire que les Juifs ont souvent joué le rôle du « canari dans une mine de charbon », agissant ainsi comme signe avant-coureur de substances dangereuses qui bientôt mettront en péril la santé de l'ensemble de la société. Bien que l'antisémitisme cible une communauté particulière, ses dangers vont bien au-delà. La haine dirigée contre un groupe particulier peut vite devenir une habitude et inclure d'autres groupes que les semeurs de haine pourraient juger indésirables. L'ensemble de ce processus érode les valeurs canadiennes et risque de mettre en danger n'importe quel groupe minoritaire.

Que peut faire le Parlement du Canada

On ne saurait trop insister sur l'importance du travail de la Commission d'enquête. Nous nous devons de rappeler continuellement sur ce qui est en jeu dans la tâche à venir. En 2007, les portes de la Synagogue Beth Israel à Edmonton ont été couvertes d'une swastika. Pour bien faire passer ce message, un graffiti proclamait « This means not welcome » (« Vous n'êtes pas les bienvenus ») et « Get out!!! » (« Fichez le camp!!! »). Aucune explication n'est nécessaire! Les antisémites et autres semeurs de haine cherchent à priver de leurs droits, à isoler et à marginaliser leurs victimes et, ainsi, à les jeter dans la détresse. Quel est l'antidote? Pour la trouver, il suffit de regarder de plus près les événements du printemps 2004.

Au début de l'année 2004, la communauté juive du Canada a été victime d'une série d'incidents antisémites qui ont atteint une intensité jamais vue depuis des décennies. En réaction à ces incidents, notamment une série de graffitis dans la région de York où 13 cas distincts de

vandalisme ont été consignés, la destruction de tombes dans un cimetière juif et -- événement le plus effrayant de tous -- l'incendie d'une école juive à Montréal, la Fédération du Grand Toronto de l'Appel Juif Unifié (AJJU) et le Congrès juif canadien ont organisé une manifestation de la communauté. Nous avons cru que cet événement offrirait l'occasion à une communauté assiégée de se regrouper. Les choses sont allées bien au-delà. En effet, des politiciens ont demandé d'avoir la possibilité d'apporter leur soutien, mais surtout des représentants de presque toutes les communautés ethnoculturelles de Toronto se sont rendus à cet événement et ont rempli l'édifice. Devant l'énormité de la foule qui se répandait dans la rue, le message de la soirée a été bien clair. Nous n'étions pas seuls. Les victimes de la haine ont été entourées et protégées et, en cette soirée, ce sont les semeurs de haine qui furent isolés⁸.

Sur le plan intérieur, la politique fort respectée du Canada en matière de multiculturalisme continue d'encourager les communautés à conserver et cultiver leur unicité ethnoculturelle : cette notion de « respect pour la diversité » est l'une des grandes caractéristiques de la société canadienne. Parallèlement, toutefois, il faut un respect partagé du principe fondamental voulant que si les citoyens ont peut-être des identités et attaches multiples, ils n'en doivent pas moins s'engager rigoureusement à respecter une série obligatoire de valeurs canadiennes. Telle est l'essence de la citoyenneté reposant sur les valeurs : avec les droits et libertés que procure la citoyenneté canadienne viennent aussi des responsabilités et obligations.

En ce qui a trait à la discussion actuelle, cela veut dire qu'il faut promouvoir une compréhension partagée, entre les Canadiens et Canadiennes, qu'ils ou elles soient né(e)s ici ou récemment arrivé(e)s, que même si les opinions – quand bien même seraient-elles passionnées – peuvent être librement exprimées, un tel discours doit se dérouler dans un cadre compatible avec les valeurs de base canadiennes, comme la démocratie, la civilité, l'harmonie sociale, le respect intercommunautaire et la compréhension. Nos lois doivent bien préciser que certaines idées – celles qui par exemple promeuvent la haine – sont au ban de la société même si elles sont « joliment » exprimées. Le multiculturalisme peut coexister avec les valeurs fondamentales enchâssées dans la Charte canadienne des droits et libertés, mais uniquement s'il est entendu

⁸ Il convient de noter qu'il y a 10 ans, à Toronto, un groupe de « skinheads » néo-nazis avait manifesté devant un hôtel de Scarborough où séjournait des Roms demandeurs du statut de réfugié. Leurs pancartes donnaient un avant-goût de la façon dont une langue peut être utilisée pour déshumaniser et intimider des individus : « Honk if you hate Gypsies » (« Klaxonnez si vous détestez les gitans »), « Canada is not a garbage can » (« Le Canada n'est pas un dépotoir »), ou encore « You are a cancer » (« Vous êtes un cancer »).

comme étant inclusif plutôt qu'exclusif, et dans la mesure où il reconnaît que la diversité doit exister dans les limites définies par les valeurs canadiennes.

Si l'on veut que le gouvernement d'une nation démocrate ait un rôle quelconque à jouer dans la lutte contre la haine, il lui faut alors agir simultanément sur deux fronts : sur les scènes nationale et internationale il doit faire la démonstration du comportement qu'il désire voir, et il doit créer le cadre au sein duquel les hommes et les femmes de bonne volonté peuvent agir, et dans lequel les personnes de mauvaise foi ne le pourront.

Conclusion

Le présent mémoire du Congrès juif canadien a tenté de délimiter les domaines clés sur lesquels la Commission d'enquête pourra se pencher et qu'elle considère comme les meilleurs pour combattre l'antisémitisme au Canada. Nous vous demandons, avec tout le respect que nous vous devons, de bien vouloir examiner les recommandations qui suivent. Nous avons la ferme conviction que de ce processus sortira une sorte de mécanisme permanent capable de superviser la mise en application des recommandations de la Commission dans tous les partis, ministères et champs de compétence, et de promouvoir l'innovation et la recherche de façon permanente pour lutter contre la menace que constitue l'antisémitisme pour la communauté juive du Canada ainsi que pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Nous nous réjouissons à l'idée de nous présenter devant les membres de la Commission d'enquête lors de ses séances de l'automne pour détailler les concepts avancés dans le présent document et communiquer notre expertise dans d'autres domaines préoccupant la Commission.

Le présent mémoire vous est respectueusement soumis en espérant pouvoir apporter une contribution positive au travail important de cette Commission d'enquête.

RECOMMANDATIONS DU CONGRÈS JUIF CANADIEN À LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Promotion des valeurs canadiennes

Les valeurs canadiennes que constituent la diversité et l'inclusion laissent entendre que tous les secteurs de la société civile canadienne ainsi que le secteur public ont pour responsabilité de travailler ensemble dans le but de contrecarrer et de condamner toutes les manifestations et autres vecteurs de l'antisémitisme dans ce pays. À cette fin, il faut une bonne compréhension de l'antisémitisme contemporain qui inclut ses éléments anti-Israël ainsi que la négation, la vulgarisation ou la déformation de l'Holocauste. La Commission d'enquête devrait recommander :

- 1) Que les dirigeants politiques insistent sur la nécessité du discours civil, d'après les valeurs canadiennes, parmi les groupes au Canada, particulièrement dans le cadre de questions politiques contentieuses.
- 2) Que les lignes directrices en matière de financement soient renforcées afin de retenir toute forme de fonds gouvernementaux ou tout autre soutien à des ONG qui prêchent la haine ou l'antisémitisme – particulièrement celles qui participent à l'intégration et à l'établissement de nouveaux Canadiens et de nouvelles Canadiennes et qui pourraient influencer leur compréhension des responsabilités et des obligations qu'accompagne la citoyenneté canadienne.

Participation à des forums internationaux

Le Canada a franchi une étape importante en se joignant à la communauté des gouvernements confrontant l'antisémitisme, par sa participation à la Conférence de Londres sur l'antisémitisme. Il a déjà joué un rôle moteur dans le but de promouvoir ces travaux dans le cadre de son engagement à accueillir la prochaine conférence internationale sur l'antisémitisme à Ottawa en 2011. La Commission d'enquête devrait recommander :

- 3) Que le gouvernement agisse rapidement pour ratifier et/ou mettre en application les divers instruments internationaux traitant de l'antisémitisme (y compris les engagements internationaux à lutter contre l'antisémitisme et la négation de l'Holocauste, notamment, mais sans toutefois s'y limiter, la Déclaration de Berlin de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres résolutions semblables des NU), et prépare

des propositions et résolutions constructives conformes à son rôle d'organisateur de la conférence de 2011.

- 4) Que les dirigeants politiques et les diplomates assument leur obligation particulière pour lutter contre les expressions d'antisémitisme et les menaces de génocide sur la scène internationale, et notamment qu'ils rejettent de telles déclarations de dirigeants, de diplomates et de représentants étrangers à des forums internationaux dont les NU, ainsi que dans le cadre de conventions et de protocoles internationaux dont le Canada est signataire.

Renforcement de la capacité institutionnelle

Dans le cadre de ses efforts destinés à lutter contre l'antisémitisme, le Canada se doit de renforcer sa capacité institutionnelle à confronter cette question aussi bien sur la scène internationale que nationale. Il lui faudra pour cela concevoir des mesures qui lui permettront de comprendre objectivement les paramètres du problème, et élaborer un « carnet de notes » pour suivre les progrès et réagir aux besoins institutionnels à l'échelle nationale. Ces outils permettront au Canada d'inscrire ses propres progrès dans ce dossier dans un contexte international. La Commission d'enquête devrait recommander :

- 5) La création d'un secrétariat permanent, disposant d'un financement adéquat, au sein de la CPCLA pour superviser les futures activités de la Coalition, surveiller la mise en application des recommandations prioritaires et en garantir le respect et la responsabilité (notamment un rapport annuel par chaque ministère sur la mise en application des recommandations de la Commission d'enquête et d'autres suivis au sein de leurs champs de compétence).
- 6) L'adoption d'une position permanente et publiquement accessible « au niveau des ambassades », sous les auspices du ministère pertinent (Affaires étrangères, Justice, Multiculturalisme), dans le but d'élaborer puis de mettre en application des politiques, projets et recherches sur la lutte contre l'antisémitisme, notamment la fourniture de fonds à des ONG pour promouvoir de tels objectifs⁹. Ce bureau devrait aussi remettre un rapport

⁹ Ce bureau serait aussi chargé de vérifier le respect par le Canada des ententes et traités internationaux portant sur la dissémination de la haine (ce bureau ressemblerait à celui de l'envoyé spécial chargé de contrôler et de combattre l'antisémitisme, que le Bureau of Democracy, Human Rights and Labour du Département d'État des États-Unis a créé).

annuel au Parlement sur les progrès effectués et les difficultés non réglées dans la lutte contre l'antisémitisme au Canada, pour obtenir une réponse du gouvernement.

Renforcement de la capacité analytique

Pour être menée à bien la lutte contre l'antisémitisme a besoin de statistiques, de données et d'analyses fiables. Le Canada devrait être à l'avant-garde de la création d'outils fiables reposant sur un consensus international sur les définitions et techniques d'évaluation. Cela permettrait aux autorités canadiennes de mieux comprendre le contexte de tels crimes haineux à l'échelle nationale et de les situer dans un contexte international, ce qui parallèlement aiderait les organismes internationaux grâce à la participation du Canada. La Commission d'enquête devrait recommander :

- 7) Que les services de police, de tous les champs de compétence, soient encouragés à créer des unités spécialisées sur les crimes haineux et activités motivées par les préjugés, ayant une définition universelle et normalisée de ce que constituent de tels crimes. Ils devraient aussi être encouragés à donner des cours de formation spécifiques pour comprendre et reconnaître comme il se doit de tels crimes et y réagir.
- 8) Qu'une base de données nationale des crimes haineux et des activités motivées par les préjugés soit élaborée pour contrôler les tendances, et que Statistique Canada mette à jour et modernise les méthodes de saisie et d'analyse de telles données. La collecte des données doit être aussi uniforme que possible parmi tous les champs de compétence pour s'assurer que les analyses utiliseront des données comparables.
- 9) Qu'une base de données exhaustive du contenu antisémite sur Internet soit créée afin de pouvoir mieux comprendre et de contrôler plus efficacement les manifestations contemporaines d'antisémitisme dans le monde et au Canada. Cette base de données nécessiterait une entente internationale sur des normes et définitions uniformes et objectives ainsi que des techniques de mesure et de rapport pour s'assurer que tous les

utilisateurs de la base de données à l'échelle internationale comparent des données semblables.

Le gouvernement canadien doit prêcher par l'exemple

Le gouvernement du Canada doit s'assurer que ses systèmes juridique et administratif font tout ce qu'ils peuvent pour lutter contre l'antisémitisme. Les protections juridiques actuelles devraient être conservées, de nouvelles initiatives réglementaires devraient être examinées, et il faudrait aussi envisager la prestation de cours de formation adéquats. La Commission d'enquête devrait recommander :

- 10) Que l'actuelle « barrière de protection » réglementaire dans le Code criminel et dans la législation sur les droits de la personne soit réaffirmée et, s'il y a lieu, renforcée.
- 11) Que soient envisagées des mesures réglementaires, particulièrement dans le domaine des télécommunications, conformes aux normes de la Charte pour la protection de l'expression libre. Il faudrait pour cela ratifier la *Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe et le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité*.
- 12) Qu'une formation pertinente soit donnée aux membres des commissions fédérales et autres tribunaux qui traitent des discours haineux et de l'antisémitisme pour garantir une application appropriée de la loi.
- 13) Que le Projet pilote de financement des projets d'infrastructure de sécurité devienne permanent et bénéficie d'un financement durable pour les communautés juives et autres à risque, afin de renforcer la sécurité des institutions communautaires devant les menaces contemporaines de violence.

Collaboration avec les provinces et institutions indépendantes pour lutter contre l'antisémitisme

Tout en respectant la division des pouvoirs prévue par la Constitution, qui donnent aux provinces la compétence exclusive en matière d'éducation et d'administration de la justice, le

gouvernement canadien peut travailler avec les provinces, tribunaux et services de police pour lutter contre l'antisémitisme. La Commission d'enquête devrait recommander :

- 14) Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces, tribunaux et services de police afin d'assurer des possibilités de formation et d'études au sein du système de justice criminelle pour lui permettre de faire face aux problèmes particuliers que constituent les crimes haineux et l'antisémitisme.
- 15) Qu'il travaille de la même façon avec les provinces pour créer des ressources pédagogiques afin de sensibiliser les étudiants canadiens aux dangers de l'antisémitisme et à l'importance de participer à sa lutte¹⁰.

Faire face aux défis spéciaux de l'antisémitisme sur les campus

Les collèges et universités relèvent des champs de compétence provinciaux et ont bien entendu droit au respect qui découle du principe de la liberté universitaire. Toutefois, c'est sur les campus de ces institutions que certaines des manifestations les plus troublantes et pernicieuses du nouvel antisémitisme ont pris naissance. Le gouvernement du Canada et la Commission d'enquête parlementaire peuvent chacun jouer des rôles constructifs pour aider les institutions universitaires à mieux relever les défis que pose le nouvel antisémitisme. La Commission d'enquête devrait recommander :

- 16) Que le gouvernement fédéral et/ou la Commission d'enquête envisagent d'offrir de l'aide pour parrainer des conférences et autres initiatives semblables, ou diffusent des déclarations de principe pour appuyer la lutte contre la haine sur les campus.
- 17) Que le gouvernement fédéral et/ou la Commission d'enquête collaborent avec les provinces afin d'aider les administrateurs à élaborer des outils et structures appropriés pour faire face à ce problème croissant de façon efficace, reposant sur des principes.

¹⁰ Le programme Choose Your Voice (Choisissez votre voix) constitue un excellent exemple d'une ressource de lutte contre le racisme. Élaboré par le Comité des œuvres de bienfaisance du Congrès juif canadien, en partenariat avec FAST (Finissons-en avec l'antisémitisme sans tarder), il fournit aux élèves de la 6^e à la 8^e année des documents leur permettant de comprendre la nature de l'antisémitisme et d'autres formes de racisme. Le programme a pour message clé que les élèves (et tous les citoyens) ont la responsabilité de « choisir la voix du héros » et non pas de rester inactifs (encore moins de participer) face au racisme.

Respectueusement présenté

Au nom du Congrès juif canadien

LE 20 AOÛT 2009

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mark J. Freiman', with a long horizontal flourish extending to the right.

Mark J. Freiman

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernie M. Farber', with a large, stylized initial 'B' and 'F'.

Bernie M. Farber